International
Co-operative
Alliance

Rapport annuel 2013

Table des matières

Message de la Présidente 4
Message du Directeur général 5

Conférence mondiale de l'Alliance 2013:
Le Cap, Afrique du Sud 6
Le Prix des Pionniers de Rochdale 2013
est attribué à la Fondation Plunkett 8
Plan d'action pour une décennie des coopératives:
en action 10
Comités thématiques et réseaux 12
Le Moniteur coopératif mondiale édition 2013 14
Rapport: Une Croissance coopérative pour le 21e siècle ... 15
La marque coopérative mondiale 16
Politique 18

L'ALLIANCE 19
Conseil d'administration de l'Alliance 20
Vu des Secteurs 22
Vu des Régions 26
Comités de l'Alliance 28
Membres de l'Alliance 29
Secrétariat de l'Alliance 31
Résultats financiers 2013 32

Dame Pauline Green,
Présidente

Chers collègues,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous présenter le Rapport annuel et les états financiers pour l'année 2013.

Cette année, le mouvement coopératif a connu des fortunes diverses au niveau mondial. Le Moniteur mondial des coopératives a révélé que notre mouvement continuait son expansion, malgré le contexte économique difficile. Il était toutefois clair que nombres de nos membres, tributaires des consommateurs ont ressenti l'impact d'une demande moindre des consommateurs et dès lors, la pression sur les ventes et la rentabilité. La pression continuelle des régulations et de la capitalisation ont mené à des tensions substantielles dans certaines parties du secteur bancaire coopératif européen. Dans le même temps, les coopératives sociales, sanitaires et communautaires, qui reprennent les anciens services publics ont été exposées à des pressions quant à leur financement, puisque les municipalités ont dû resserrer leurs budgets. L'Alliance a toujours argué que les coopératives étaient aussi sujettes aux répercussions de la crise économique que les autres entreprises, et cette année, notre analyse l'a bien démontré !

Toutefois, tout n'a pas été un combat. Notre secteur des assurances coopératives et mutuelles n'a cessé de croître et représente aujourd'hui 28% du marché mondial des assurances. Les coopératives continuent à se développer dans le secteur de l'énergie et de l'écologie de par le monde, et bien des communautés consacrent leur énergie à innover afin de prendre en main leurs activités locales et de se mettre au service de l'environnement. Cela a son importance dans un contexte où le chômage pointe, où les disparités salariales se renforcent et où le taux de croissance national peine à se relever dans de nombreux pays industrialisés et dérive jusqu'aux pays émergents et en voie de développement sur les flots d'une demande en berne.

Du côté politique, les vents sont toujours favorables à l'innovation coopérative. Parmi les retombées de l'Année internationale des coopératives en 2012, on constate que de nombreux pays ont entrepris ou finalisé un examen de leur législation nationale concernant les coopératives, créant ainsi un climat plus propice à leur développement. Pour la première fois dans l'histoire du G20, une entreprise coopérative est représentée au Comité organisateur du B20 (Business 20), qui conseille les ministres des Finances et les chefs de gouvernement des 20 plus grandes puissances économiques mondiales.

Pour la première fois en 2013, l'Alliance a tenu son Assemblée générale en Afrique, sous les généreux auspices du gouvernement sud-africain. L'Assemblée fut couronnée d'un franc succès, tant au niveau de la participation que sur le fond, grâce au lancement de notre nouvelle marque, désormais utilisée par des entreprises coopératives dans 67 pays. Plusieurs jalons fondamentaux y ont été posés, afin de donner vie au Plan d'action pour une décennie des coopératives. Ils sont à présent développés pour fournir aux organisations membres de réelles initiatives permettant de poursuivre le travail dans les cinq axes principaux de la stratégie : la participation, la durabilité, l'identité, le cadre législatif et les capitaux.

Bien des choses accomplies, donc, et bien plus restent encore à faire, si nous voulons maintenir l'impulsion donnée par l'Année internationale des coopératives. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous ferons la différence dont le monde a besoin.

Coopérativement vôtre,
Dame Pauline Green, Présidente

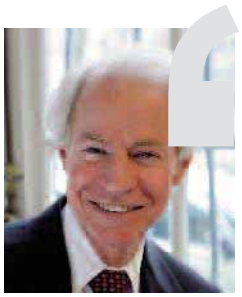

Charles Gould,
Directeur général

Chers Membres coopératifs,

2012-2013 a constitué un moment important pour le mouvement coopératif. Les Nations unies ont déclaré l'année 2012 Année internationale des coopératives et nous avons lancé le Plan d'action pour une décennie coopérative, la feuille de route grâce à laquelle nous aspirons à devenir le type d'entreprise qui croît le plus rapidement d'ici 2020. Avec tant de potentiel et de promesses, il était essentiel que 2013 continue sur cette lancée active et vigoureuse. Bien sûr, un incroyable labeur a été investi dans la mise en œuvre du Plan d'action. L'Alliance utilise son traditionnel plan quadriennal d'abord pour la période 2013-2016, qui sera suivie d'un deuxième cycle de quatre ans pour arriver jusqu'en 2020.

Le plan 2013-2016 met en œuvre une série d'outils pour jauger les actions du concept, afin de déterminer les avancées dans les domaines vitaux du Plan d'action. Parmi ces outils l'on retrouve l'examen de durabilité. Nous pensons qu'il démontre de manière convaincante la relation claire et directe entre la durabilité et les coopératives, tout comme le Moniteur coopératif mondial, qui nous a montré que les coopératives constituent déjà une force économique majeure dans le monde, puisque les 300 plus grandes coopératives représentent un chiffre d'affaires annuel de 2 000 milliards de dollars. Nous avons également commandé une étude sur la croissance des coopératives au 21e siècle.

La Commission d'experts sur les capitaux a aussi été instaurée. Il s'agit d'un groupe de conseil stratégique ayant pour mission de définir et orienter les travaux de l'Alliance dans la mise en œuvre des capitaux, c'est-à-dire sécuriser des flux fiables de capitaux financiers coopératifs tout en garantissant aux membres leur contrôle.

Par ailleurs, notre première Assemblée générale en Afrique a vu le lancement de la marque coopérative mondiale : un symbole de notre unité collective, à travers laquelle toutes les coopératives peuvent s'aligner et revendiquer leur objectif commun. Je suis ravi qu'elle soit déjà utilisée dans 67 pays.

Cette année fut également marquée par des avancées importantes en termes de reconnaissance officielle de la part des gouvernements et des institutions internationales : de la feuille de route du Parlement européen au redressement économique mentionnant explicitement les coopératives, en passant par la représentation d'une coopérative au Comité organisateur du B20 (Business 20) du G20, qui conseille les ministres des Finances et les chefs de gouvernement des 20 plus grandes puissances économiques.

Si 2012 a célébré la naissance du Plan d'action pour une décennie des coopératives, 2013 l'a vu faire ses premiers pas. Nous avons désormais besoin que les coopératives du monde entier adoptent l'esprit et l'orientation du Plan d'action et l'intègrent dans leur plans. Ce n'est que comme cela que nous arriverons à donner l'impulsion nécessaire à la réalisation de notre vision d'ici à 2020.

Sincères salutations,
Charles Gould, Directeur général

Conférence mondiale de l'Alliance 2013 :

Le Cap, Afrique du Sud

Une décennie des coopératives en action

Le cœur stratégique de la Conférence mondiale consiste à offrir une plate-forme où partager expériences et bonnes pratiques. Les conférences de l'Alliance mettent en avant et développent les coopératives, et encouragent les gouvernements et organismes de régulation à établir des politiques, des lois et des régulations favorisant la formation et la croissance des coopératives.

Accueillie par le Ministère du commerce et de l'industrie sud-africain, l'Assemblée générale et la Conférence mondiale de l'Alliance s'est tenue au Cap, en Afrique du Sud, pendant la semaine du 1 au 5 novembre 2013. La conférence a choisi pour thème « Une décennie des coopératives en action ». C'est la première fois en 118 ans, depuis que l'Alliance existe, que la conférence s'est déroulée en Afrique. Plus de 1000 personnes, issues de 88 pays, nous ont rejoints pour débattre, apprendre, se rencontrer, démontrant ainsi que le mouvement coopératif est aujourd'hui une force mondiale, qui va de l'avant.

Dame Pauline Green, Présidente de l'Alliance, a déclaré:

« Cette semaine est dédiée à l'avenir, à notre engagement renouvelé à agrandir la famille des entreprises coopératives. Au vu des mornes performances de l'économie mondiale, le moment est idéal pour poursuivre la campagne visant à mettre les coopératives à l'ordre du jour des décideurs du monde, alors qu'ils cherchent des solutions pour contrer la récession. Une récession qui affecte aussi désormais la vigueur des économies émergentes, celles-là mêmes sur qui tous les espoirs avaient été fondés afin qu'elles deviennent les catalyseurs des succès futurs. Cette semaine, l'Alliance coopérative internationale va dévoiler les premiers pas de la mise en place du Plan d'actions pour une décennie des coopératives : permettre aux membres de voir réellement comment on peut soutenir la croissance d'une économie coopérative dynamique dans toute l'Afrique, en particulier dans les domaines de la finance et de l'agriculture ; consacrer du temps et des occasions à la discussion, élargir son réseau, partager les bonnes pratiques et bien sûr, faire des affaires entre coopératives. »

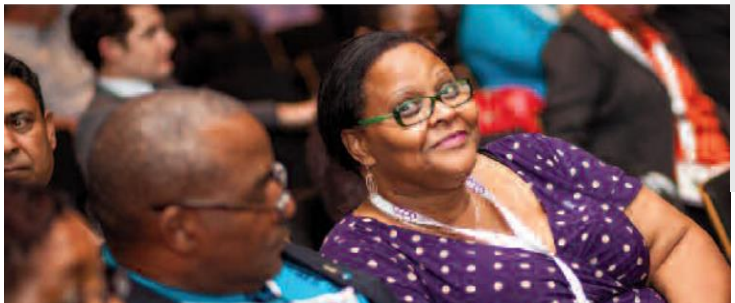

Un programme de conférence copieux et du temps pour la prise de contact

Un programme passionnant a été élaboré autour du Plan d'Action pour une décennie des coopératives, dont l'objectif est de faire des coopératives le modèle de prédilection, et par conséquent, le type d'entreprise affichant le plus fort taux de croissance d'ici à 2020.

Après une séance plénière initiale consacrée au Plan d'action, l'Assemblée s'est divisée en sessions parallèles et a examiné en détails les secteurs de l'alimentation, de la communication, de l'économie et de l'éducation. Les délégués ont abordé des sujets aussi divers que le pouvoir d'une marque, le micro-crédit, la banque coopérative pour le développement et le rôle des coopératives de vente au détail et de consommateurs dans la distribution alimentaire.

La conférence se déclinait en cinq sessions thématiques menées en parallèle : sécurité alimentaire, accès aux services communautaires, pouvoir de la communication, finance et consolidation des connaissances. Des tables rondes, notamment sur la création d'un cadre pour la décennie des coopératives, complétaient les ateliers thématiques.

Après la conférence, l'ICMIF, le secteur des assurances coopératives et mutuelles de l'Alliance a proposé une session en marge, issue de sa propre conférence au Cap, consacrée à la durabilité.

Dame Pauline Green, Présidente de l'Alliance coopérative internationale, en compagnie d'Elizabeth Thabethe, Vice-ministre sud-africaine du commerce et de l'industrie, félicite le récipiendaire du prix.

Le Prix des Pionniers de Rochdale 2013 est attribué à la Fondation Plunkett

En 2000, le Conseil d'administration de l'Alliance a créé le prestigieux Prix des Pionniers de Rochdale. Ce prix récompense une personne ou, sous certaines conditions, une organisation coopérative, qui a contribué à des activités coopératives novatrices et financièrement durables dont les retombées positives ont profité aux membres de manière significative.

En 2013, c'est la Fondation Plunkett qui a reçu le Prix des Pionniers de Rochdale. Le Prix, présenté lors de l'Assemblée générale de l'Alliance au Cap, reconnaît la contribution exceptionnelle de la Fondation Plunkett au mouvement coopératif mondial. Il s'agit là du plus grand honneur décerné par l'Alliance coopérative internationale.

S'exprimant lors de la cérémonie de remise, le Directeur de la Fondation, Peter Couchman, a déclaré que l'équipe de Plunkett était honorée de recevoir ce prix. La Fondation Plunkett est la première organisation à recevoir le Prix des Pionniers de Rochdale.

« C'est un grand honneur pour nous de poursuivre le travail de notre fondateur, Sir Horace Plunkett, en inspirant les personnes qui vivent et travaillent dans des communautés rurales à croire en ce qu'elles peuvent accomplir ensemble, grâce à la coopération. Le prix renforce notre détermination à porter ce message encore plus loin », a déclaré M. Couchman.

La Fondation a été créée par Sir Horace Plunkett en 1919 et a été pionnière des coopératives agricole depuis lors.

Dame Pauline Green, Présidente de l'Alliance coopérative internationale, a déclaré:
« Nous sommes ravis de décerner ce Prix des Pionniers de Rochdale à la Fondation Plunkett. Depuis sa création en 1919, cette dernière a joué les éclaireurs pour le mouvement coopératif. Aujourd'hui, la Fondation travaille à connecter plusieurs types de coopératives rurales et nous avons hâte de voir se travail se poursuivre et se développer. Nous avons donc attribué cet honneur à la Fondation Plunkett tant pour sa contribution passée que présente au mouvement coopératif mondial. »

Outre l'aide apportée aux communautés rurale via la coopération afin de trouver des solutions aux problèmes qui les touchent, la Fondation Plunkett a également joué un rôle actif dans la promotion de l'Année internationale des coopératives.

En 2012, la Fondation a rassemblé des coopératives rurales, des organisations représentatives de coopératives et les Nations unies afin de d'élaborer un accord international : la *Déclaration Dunsany pour le développement des coopératives rurales*. Cette déclaration est désormais reconnue internationalement, par l'Alliance coopérative internationale mais également par l'agence des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Ed Mayo,
Secrétaire général de Co-operatives UK:
« La Fondation Plunkett est un formidable catalyseur pour la coopération rurale et son renouveau. Grâce à sa longue tradition et sa capacité à toucher diverses nations, la Fondation combine le sens des affaires et l'imagination, collaborant avec des locaux, afin de combler leurs attentes de façon durable. Au R-U, le succès remarquable des magasins ruraux sauvent nombre de village n'est dû qu'à la persévérance et à la créativité de la Fondation Plunkett. »

Félicitations du Premier ministre britannique, David Cameron et du chef du Parti travailliste, Ed Miliband

Le Premier ministre David Cameron a envoyé un message de félicitations à la Fondation:
« Félicitations à la Fondation Plunkett pour le Prix des Pionniers de Rochdale, récompense internationale destinée à ceux qui font la plus grande différence pour les coopératives dans le monde. Il s'agit là d'une preuve du travail fantastique mené par la Fondation Plunkett pour soutenir les magasins et les pubs détenus par la communauté. Et c'est une nouvelle distinction pour la Grande-Bretagne et son rôle de premier plan dans l'investissement mondial. »

Ed Milliband, chef des Travaillistes a ajouté:
« Je suis ravi que la Fondation Plunkett reçoive le Prix des Pionniers de Rochdale, qui récompense l'excellent travail accompli pour aider les communautés locales à maintenir des services locaux essentiels. Peter Couchman, ainsi que toute l'équipe de la Fondation Plunkett peut être très fier, de recevoir ce prestigieux prix. En tant que chef du Parti travailliste et membre du Parti coopératif, je suis personnellement conscient du rôle vital joué par les coopératives dans les communautés du Royaume-Uni et à travers le monde. »

Plan d'action pour une décennie des coopératives: en action

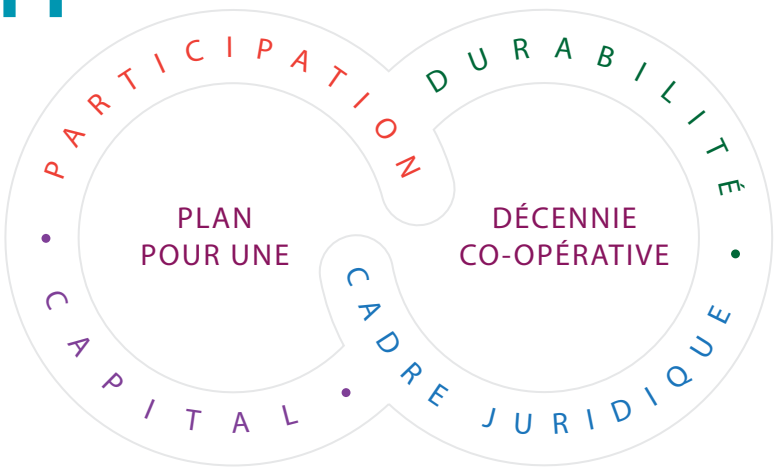

« Le Défi 2020 » (« 2020 Challenge ») consiste à ce que, d'ici 2020, le modèle d'entreprise coopérative devienne :

> Le premier modèle reconnu pour la durabilité économique, sociale et environnementale

> Donc, le modèle privilégié par tout un chacun

> Et, dès lors, le type d'entreprise connaissant la plus forte croissance.

Afin de réaliser cette vision, la stratégie contenue dans le Plan d'action s'articule autour de cinq axes principaux interconnectés, et établit une stratégie propre pour chaque axe en relation avec les autres. Le programme général de l'Alliance, de ses membres et du secteur coopératif dans son ensemble consiste à :

> Augmenter significativement la participation dans l'adhésion et la gouvernance

> Positionner les coopératives comme bâtisseuses de durabilité

> Élaborer le message coopératif et assurer l'identité coopérative

> Définir des cadres législatifs favorables à la croissance coopérative

> Sécuriser des capitaux coopératifs fiables tout en garantissant le contrôle des membres.

L'abrégé de la stratégie du Plan d'action stipule que :

« Le point de départ de la stratégie d'un futur coopératif mondial repose sur la ferme assertion que les coopératives clament à haute voix au monde extérieur, à savoir : leur manière de faire des affaires est meilleure que la manière actuelle qui ne fonctionne plus.

> Les coopératives sont meilleures car elles permettent la participation des individus par la propriété, ce qui les pousse à être plus engagés, productifs et à la fois plus utile et pertinent dans le monde actuel

> Les coopératives sont meilleures car leur modèle d'entreprise génère une plus grande durabilité économique, sociale et environnementale.

La participation et la durabilité explique pourquoi les coopératives constituent un meilleur modèle d'entreprise ; ce sont les facteurs de différentiation du modèle coopératif :

> On regarde ici à travers la perspective identitaire la manière dont les coopératives communiquent leur message fort et comment elles sont perçues et comprises par chacun, du décideur au citoyen lambda.

L'identité marque bel et bien la proposition coopérative aujourd'hui : ce que signifie être une coopérative, et quelles en sont les caractéristiques ou la « substantifique moëlle »

Le Cadre législatif et Capitaux se penche sur les éléments qui facilitent ou freinent les coopératives :

> Le Plan d'action cherche à offrir un cadre législatif favorable à la croissance des coopératives

> Les coopératives doivent pouvoir accéder au capital si elles veulent s'établir, grandir et prospérer.

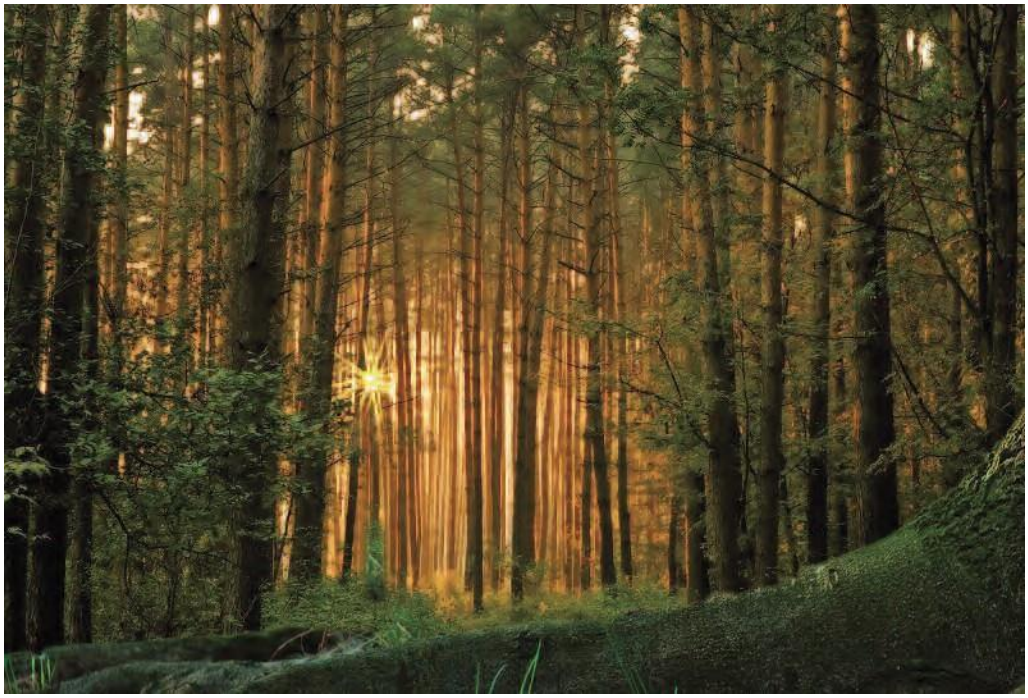

Durabilité

L'une des parties essentielles du Plan d'action pour une décennie des coopératives est de démontrer de manière convaincante que la durabilité est inhérente à la nature même des coopératives, et que les entreprises coopératives apportent une contribution positive à la durabilité.

L'Alliance coopérative internationale a commandé un état des lieux des coopératives à travers le monde, issues de différents secteurs, afin d'analyser où elles en sont en termes de durabilité.
Cette analyse enquête dans un premier temps sur le lien entre durabilité et modèle coopératif avec la question suivante : les coopératives sont-elles compatibles avec la notion de durabilité ?

Les résultats ont révélé que les principes coopératifs représentaient fortement les dimensions sociales de la durabilité. 'DNA.'
L'étude a également démontré que les principes coopératifs, les concepts associés au Principe 5 (éducation, formation, échange de connaissances), au Principe 6 (coopération entre coopératives), et au Principe 7 (développement durable des communautés) étaient largement véhiculés.
Cet état des lieux est important puisqu'il permet de déterminer dans quelle mesure on peut affirmer avoir réalisé des avancées en termes de durabilité. Nous souhaitons comprendre où les coopératives ont pris des engagements et où elles ont fait preuve de détermination dans ce domaine.

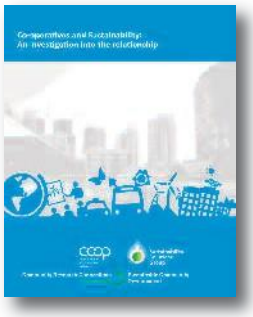

Capitaux

Dans le domaine des capitaux, nous avons mis en place la Commission d'experts sur les Capitaux coopératifs (*BRC*), qui prodigue des conseils stratégiques sur la manière de sécuriser des flux de capitaux coopératifs sûrs tout en garantissant le contrôle des membres. Inaugurée officiellement lors de l'Assemblée générale du Cap, en novembre 2013, la Commission a tenu une session plénière ouverte qui, grâce aux nombreux échanges avec ses participants, a contribué à ébaucher un futur programme de travail qui jette les bases de la création d'outils et d'indices financiers coopératifs.

Il s'agit :

> d'une étude sur les capitaux coopératifs

> d'un document éclairé sur les capitaux coopératifs

> de réseaux, outils et d'instruments pour les capitaux coopératifs

Comités thématiques et réseaux

Comité sur l'Égalité des sexes

En 2013, le Comité pour l'Égalité des sexes (*GEC*) a structuré et organisé des discussions autour d'une proposition émise par le Pacte mondial coopératif pour l'égalité (*CGPE*). Cette initiative volontaire du Comité a deux objectifs principaux : premièrement, intégrer dix principes pratiques d'équité dans la culture coopérative mondiale, surmonter les attitudes discriminatoires profondément ancrées et défier les structures de pouvoir existantes ; et deuxièmement, renforcer le soutien aux objectifs du Plan d'action pour une décennie des coopératives en termes de participation et de gouvernance.

> En octobre 2013, le Comité a représenté le mouvement coopératif au Deuxième Forum du développement économique local au Brésil, où les débats portaient sur la manière dont les politiques locales et nationales devraient offrir un environnement propice à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, ainsi que des interventions ciblées à travers la promotion des coopératives.

> Au cours des derniers mois de 2013, le Comité a aidé à la préparation d'un accord entre les coopératives des Amériques et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) visant à faire progresser l'égalité des sexes dans le monde coopératif.

> La Réunion s'est tenue en novembre 2013, en Afrique du Sud, où des membres représentant toutes les régions et tous les pays ont présentés leurs propositions visant à moderniser et harmoniser la Constitution du Comité pour l'Égalité des sexes de l'Alliance. Le programme de travail de chaque région pour avancer vers l'égalité des sexes et la pertinence du rôle des femmes dans le mouvement coopératif pour la prochaine décennie a également été présenté.

Gabriela Buffa, Représentante des jeunes au Conseil d'administration de l'Alliance

Comité pour la Recherche coopérative

En 2013, le Comité pour la Recherche coopérative (CCR) de l'Alliance a élu une nouvelle présidente : le Dr Sonja Novkovic. Elle est Professeur d'économie à la *Sohey School of Business* de la *Saint Mary's University* d'Halifax, en Nouvelle-Écosse, au Canada. Elle a pris ses fonctions en qualité de Présidente lors de la réunion mondiale annuelle du Comité, qui s'est tenue à Chypre en juin 2103, où 94 documents ont été présentés sur la recherche coopérative et qui réunissait des participants issus de 23 pays d'Afrique, des Amériques, d'Asie et du Pacifique, ainsi que d'Europe.

Réseau Jeunesse

Séminaire international des Jeunes : Gestion et direction de projets coopératifs.

Du 14 au 16 juillet 2013, s'est tenu le Séminaire international des jeunes sur la gestion et la direction de projets coopératifs à Guanajuato City, au Mexique. Cent-cinquante jeunes, venus de 10 pays représentés dans les coopératives de la région Amériques ont assisté à l'événement. Pour organiser le séminaire, le Réseau Jeunesse a reçu le soutien de Comité de Coordination coopératif de Mexico, ainsi que du bureau régional. La rencontre du Comité régional des Jeunes des coopératives des Amériques a également eu lieu.

Au cours de l'année 2013, le Réseau Jeunesse a commencé à systématiser les expériences dans lesquelles le travail avec les jeunes se révélait fructueux. Les pays présentant ces expériences sont la Colombie, l'Espagne, le Salvador, le Costa Rica et l'Inde. L'étude a commencé par une enquête préliminaire pour laquelle le Réseau a reçu l'appui du Bureau des coopératives des Amériques. Il est prévu de poursuivre en 2014 afin de collecter des informations actualisées et pertinentes.

Le 2 novembre, la Réunion des jeunes s'est déroulée au Cap, en Afrique du Sud, dans le cadre de la Conférence mondiale et de l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale. Un projet de Constitution du Réseau mondial des Jeunes a été débattu afin d'être examiné par le Conseil d'administration de l'Alliance. Ont participés à cette réunion, des jeunes issus des régions Amériques, Europe, Asie-Pacifique, et Afrique.

Gianluca Salvatori, PDG d'EURICSE, présente le Moniteur 2013 à la session plénière de l'Assemblée générale et à la Conférence internationale de l'Alliance au Cap, en Afrique du Sud.

Le Moniteur mondial des coopératives, édition 2013

Le Moniteur mondial des coopératives (*World Co-operative Monitor - WCM*) est le fruit d'un projet de recherche conjoint mené par l'Alliance coopérative internationale et son partenaire de recherche scientifique EURICSE.

Le Rapport 2013 a été augmenté d'une nouvelle caractéristique : un classement basé sur le rapport chiffre d'affaire – produit intérieur brut (PIB) par habitant.

En les comparant au PIB national, les données sont mises dans un contexte local. Le Moniteur 2013 montre donc l'importance relative des coopératives dans leur pays d'origine. Affichant les performances des meilleures coopératives, un chiffre d'affaire combiné de plus de 2 000 milliards USD, le Moniteur 2013 témoigne de l'importance économique et sociale des coopératives pour l'économie locale et mondiale.

En 2013, les coopératives étaient fortes, dans tous les secteurs, et particulièrement dans la finance.

Le Moniteur classe les 300 premières coopératives et mutuelles en termes de revenus, à travers le monde. Les résultats indiquent que les 300 premières coopératives et organisations mutuelles, réparties dans 23 pays, génèrent un chiffre d'affaire de plus de 2 000 milliards USD. Plus de 41% des coopératives sont actives dans le secteur des assurances, vient ensuite l'agriculture (28%), la vente en gros (21%), et les banques et assurances (5%).

Selon le Moniteur, les trois plus grandes coopératives et organisations mutuelles en termes de chiffre d'affaire sont implantées au Japon : Zenkyoren (81 milliards), Zen-Noh (52 milliards) et Nippon Life (61 milliards USD). L'assureur américain et prestataire de services financiers State Farm Group arrive 4e, avec 57 milliards et le groupe allemand de vente en gros et au détail Rewe occupe la 5e place avec 52 milliards USD.

Impact économique, mais aussi social

Outre la surveillance de l'impact économique du secteur coopératif, le Moniteur s'intéresse à la pertinence quotidienne des coopératives pour les communautés et les citoyens, en publiant des études de cas. Aux Etats-Unis par exemple, la *National Rural Electric Cooperative Association* dessert plus de 42 millions de consommateurs en électricité dans les zones rurales. Dans le domaine des soins de santé, *Unimed of Brazil* permet à plus de 19 millions de Brésiliens d'accéder à des soins de santé abordables et de qualité.

Dans un sens plus qualitatif que quantitatif, le Moniteur est complété par un second partenariat Aliiance – Eurisce : www.stories.coop . Il s'agit d'un site web qui rassemble des récits coopératifs, narrant ainsi la riche histoire de l'impact des coopératives et complétant les données numériques présentées dans le Moniteur

Édition 2014
L'édition 2014 du Moniteur sera présentée en octobre 2014, lors du Sommet coopératif à Québec. Le Moniteur 2014 ira encore plus loin, cartographiant l'impact des coopératifs sur la société.

Le Moniteur est disponible et peut être téléchargé ici :

www.monitor.coop

Une Croissance coopérative pour le 21e siècle, un ouvrage coordonné par Bruno Roelants, avec la contribution de Patrizio Bianchi,

Anup Dash, Hans Groeneveld, Pierre Laliberté, Claudia Sanchez Bajo, Vishwas Satgar et Zhang Xiaoshan.

Rapport :
Une Croissance coopérative pour le 21e siècle

M. Bruno Roelants, Secrétaire général de CICOPA et coordinateur de *« Une Croissance coopérative pour le 21e siècle »*.

Puisque le Plan d'action pour une décennie des coopératives établit comme objectif de faire des coopératives « le modèle d'entreprise qui croît le plus vite » d'ici 2020, le mouvement devrait, lui aussi, redéfinir sa conception de la croissance.

L'Alliance internationale a chargé CICOPA, l'organe sectoriel de l'Alliance pour les coopératives industrielles et de services, de préparer un rapport sur la croissance coopérative.

Le rapport sur la croissance analyse la réaction des coopératives lors de la crise économique mondiale, et leur contribution à trouver une solution aux raisons profondes qui l'ont causée.

La première partie du rapport, intitulée « De la crise à la croissance, revoir les cadres » comprend deux articles d'introduction qui plantent le décor des discussions en cours sur les défis et les occasions mondiaux auxquels le mouvement coopératif fait face.

La deuxième partie comprend deux contributions offrant des exemples pertinents et récents du rôle des coopératives dans, et de leur impact sur l'économie (en particulier l'agriculture en chine et le secteur bancaire en Europe).

La troisième et dernière partie se compose de trois articles de réflexions reprenant des propositions et des voies novatrices pour l'avenir.
Le Rapport sur la croissance coopérative est coordonné par Bruno Roelants, et contient des articles de Patrizio Bianchi, Anup Dash, Hans Groeneveld, Pierre Laliberté, Claudia Sanchez Bajo, Vishwas Satgar et Zhang Xiaoshan. Il est disponible en anglais, français et espagnol, et peut être téléchargé via le site web de l'Alliance.

Nouvelle identité visuelle pour le mouvement coopératif mondial

Le Plan d'action pour une décennie des coopératives prône qu'une meilleure visibilité permettra au modèle coopératif d'attirer l'attention des consommateurs sur les bienfaits d'opter pour des produits et services coopératifs plutôt que d'autres. Afin d'obtenir cette meilleure visibilité, et sous l'égide du Comité Communication de l'Alliance, un rapport a été publié en janvier 2013 et envoyé à 29 agences de marketing à travers le monde en vue de développer une nouvelle identité visuelle mondiale pour les coopératives. D'application pratiquement universelle, moderne, attractive pour les entreprises et à portée internationale, la nouvelle identité devait remplacer l'arc-en-ciel et le logo de l'Alliance.

Conçue par la coopérative britannique Calverts, grâce aux recherches de Guerrini Island Design, basés à Barcelone et Buenos, et des visuels signés BrandOutLoud, de La Haye, la nouvelle identité visuelle est basée sur un sondage où plus de 1000 personnes issues de 86 pays ont participé.

ADOPTION DE LA MARQUE PAR RÉGION

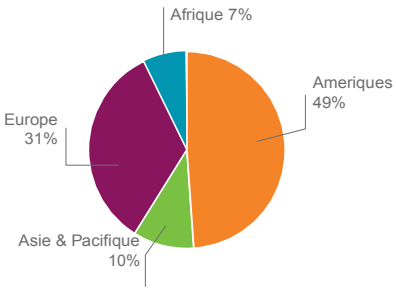

La marque mondiale coopérative, et son slogan, ses couleurs, ses messages, ses visuels et le langage de la marque, ont été présentés lors de la Conférence mondiale et l'Assemblée générale de l'Alliance au Cap, en novembre 2013.

Sous la gestion de Domains.coop (une filiale de l'Alliance), un nouveau site web www.identity.coop, a également été mis en ligne, où l'on peut s'inscrire pour utiliser le nom de domaine .coop, ainsi que la marque.
Utilisés en combinaison, la marque et un nom de domaine .coop font montre d'une visée commune.
Ceux qui ont adopté l'identité coopérative sont encouragés à disposer le logo sur la page d'accueil de leur site web, dans leurs signatures électroniques, sur le matériel promotionnel et les produits associés, afin de sensibiliser chacun au modèle coopératif, lorsqu'il faut choisir entre la coopérative ou l'entreprise privée. Les coopératives sont priées d'utiliser le .coop comme leur extension web première, ainsi que pour leurs adresses électroniques.

Notre objectif est que, d'ici 2020, l'identité coopérative devienne l'une des marques éthiques les plus connues dans le monde, et soit utilisée dans 100 pays. D'ici à la fin juin 2014, la marque aura été utilisée par plus de 620 coopératives dans 68 pays, dont 357 avait déjà un domaine .coop. Sur cette période, un tiers des demandes d'utilisation de la marque se sont accompagnés d'une demande pour un nom de domaine .coop, beaucoup ont profité de la promotion « Première année gratuite ».

domains.coop Our identity

Utilisez la marque pour promouvoir votre différence coopérative

L'une des premières organisations à adopter la marque était l'Alliance coopérative de Philadelphie, aux Etats-Unis (PACA). L'organisation qui soutient les coopératives de la ville, utilise activement cette identité pour promouvoir sa différence coopérative.

Caitlin Quigley, membre du Comité directeur de PACA, a déclaré que la marque constituait un atout pour les coopératives membres et les coopératives de crédit pour sensibiliser au modèle. « Nous étions très enthousiastes à l'annonce du lancement de la nouvelle marque coopérative mondiale, et nous avons choisi de l'adopter pour plusieurs raisons. Nous adorons le visuel : élégant, clair et versatile. Il s'intègre bien à nos documents actuels et notre contenu en ligne », a-t-elle ajouté.

« Nous utilisons la marque dans nos documents et encourageons nos membres, coopératives et coopératives de crédit, à l'utiliser aussi. Cela crée un lien visuel entre des secteurs qui ne seraient pas associés autrement, et met en exergue leur structure coopérative, trait important de leur identité. »

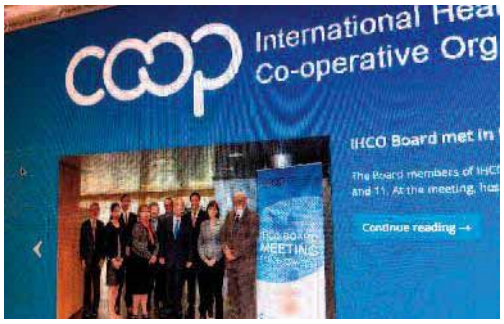

Demandez à utiliser la marque ici: www.identity.coop

Entre autres, badges, drapeaux, bloc-notes et stylos aux couleurs de la marque sont disponibles via www.icashop.coop

Politique

«Ensemble, nous ferons entendre les voix coopératives dans les espaces politiques de par le monde. »
José Graziano da Silva, Directeur général de la FAO,

Protocole d'accord avec la FAO

En octobre 2013, l'Alliance a signé un Protocole d'accord avec l'agence des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Le document met en lumière la contribution « unique » des coopératives agricoles dans la lutte contre la faim et la pauvreté. Le but est de développer des initiatives communes et d'encourager la participation du mouvement coopératif au sein de la FAO, ainsi que de développer les coopératives en dans les pays en voie de développement, afin de résoudre les questions de la sécurité et de la sûreté alimentaires et d'aider les agriculteurs à sortir de la pauvreté. José Graziano da Silva, le Directeur général de la FAO, a déclaré que l'agence des Nations unies continuerait à apporter son soutien aux pays membres en offrant un environnement propice à la croissance des coopératives.

Le COPAC

En 2013, le travail du Comité pour la Promotion et l'avancement des coopératives (COPAC), composé de l'Alliance, des NU, de l'OIT, de la FAO et de l'Organisation mondiale des agriculteurs, se concentrait principalement sur la contribution des coopératives à arriver à une économie mondiale plus résiliente. Dans cette optique, le thème choisi pour la Journée internationale des coopératives était : « Les entreprises coopératives restent fortes en temps de crise », et une étude menée par l'OIT a été publiée sous le titre « Résister à la récession : le pouvoir des coopératives financières ».

Visite au Vatican

En octobre 2013, une délégation du secteur coopératif a été accueillie par le Pape François, en audience privée au Vatican.
Parmi les personnes conviées : Dame Pauline Green, Présidente de l'Alliance coopérative internationale, Charles Gould, Directeur général, Ramon Imperial Zuniga et Manuel Mariño, respectivement Président et Directeur régional des coopératives des Amériques. Étaient également présents pour représenter la Confédération coopérative de la République d'Argentine (Cooperar), son Président, M. Ariel Guarco et Ricardo López, son secrétaire. Le Pape François a partagé sa conviction quant au fait que les coopératives avaient un rôle essentiel à jouer à l'avenir dans l'économie mondiale, et constituaient une possibilité de résoudre certains des problèmes les plus pressants dans le monde. Lors de la visite du groupe au Vatican, le Pape François a conté ce jour de 1954 où son père les a rassemblés, lui et ses frères, pour leur parler de l'impact des coopératives sur les communautés locales, et à quel point ce récit l'avait accompagné tout au long de sa vie. Il a encensé la vision durable des coopératives pour une économie plus juste, plus équilibrée et plus stable. Il a également affirmé l'intention du Vatican de poursuivre les contacts entre le secteur coopératif et le Concile pontifical pour la Justice et la Paix.

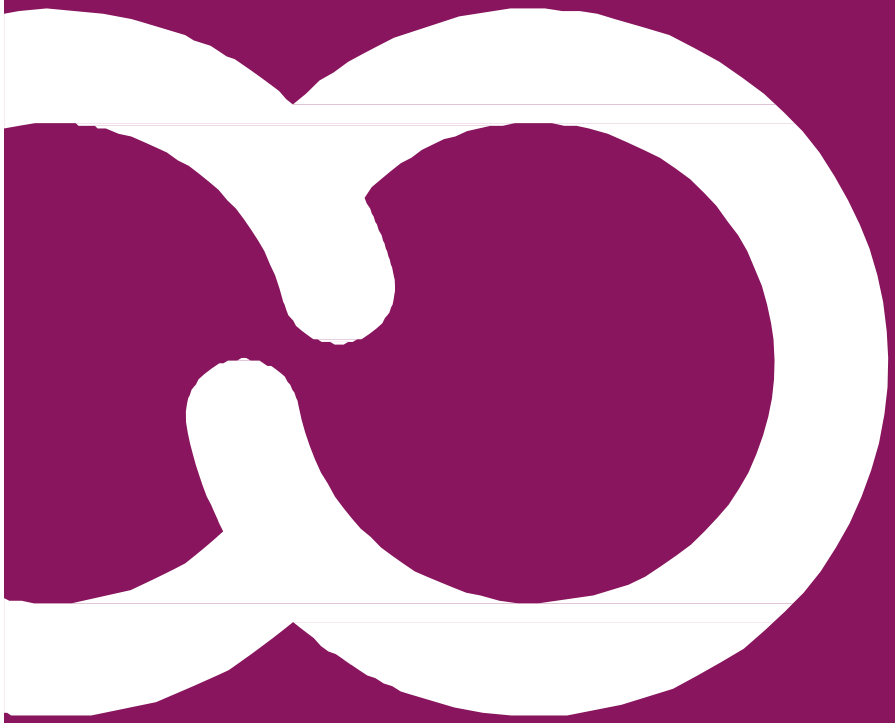

Alliance

Conseil d'administration de l'Alliance

PRÉSIDENTE

Dame Pauline Green
(Royaume-Uni)

Vice-Présidents

Afrique :
Stanley Charles Muchiri (Kenya)

Amériques :
Ramón Imperial Zúñiga
(Mexique)

Asie et Pacifique :
Li Chunsheng
(Chine)

Europe :
Dirk J. Lehnhoff
(Allemagne)

Organisations sectorielles :

Kathy Bardswick
(Canada)

Jose Carlos Guisado
(Espagne)

Représentante jeunesse :

Gabriela Ana Buffa
(Argentine)

Membres du Conseil d'administration

Ariel Guarco
(Argentine)

Gregory Wall
(Australie)

Eudes de Freitas
Aquino (Brésil)

Petar Stefanov
(Bulgarie)

Monique Leroux
(Canada)

Anne Santamäki
(Finlande)

Jean-Louis Bancel
(France)

Carlo Scarzanella
(Italie)

Akira Banzai
(Japon)

Won-Byung Choi
(Corée)

Evgeny Kuznetsov
(Russie)

Seah Kian Peng
(Singapour)

Jan Anders Lago
(Suède)

Len Wardle
(Royaume-Uni)

Martin Lowery (Etats-
Unis d'Amérique)

Vu des Secteurs

ICMIF (Fédération internationale des assurances coopératives et mutuelles)

Pour l'ICMIF, 2013 a constitué une nouvelle année très fructueuse. Lors de sa réunion d'avril 2014, le Comité exécutif a examiné et approuvé les états financiers vérifiés de l'organisation, reconnaissant les efforts fournis par l'équipe de gestion pour atteindre les objectifs financiers pour 2013, y compris la prévision d'un léger surplus. L'année a vue l'adhésion de 3 nouveaux membres, portant le nombre total d'organisations membres à 223. La Conférence mondiale et l'Assemblée générale de l'Alliance au Cap a accueilli un nombre record de participants, prouvant l'intérêt pour les membres de l'ICMIF de pouvoir créer des contacts et profiter de l'occasion de cette événement biannuel.

Outre l'examen financier, le Comité exécutif a également approuvé un nouveau Plan stratégique qui orientera les activités pour la période 2015-2018, sous la présidence d'Anders Sundstrom, élu en automne 2013, et la direction actuelle de Shaun Tarbuck. Ce plan stratégique s'inscrit dans le cadre général du Plan d'action pour une décennie des coopératives, consacrant une attention particulière à la nécessité d'élever la voix des coopératives et mutuelles dans le monde. Le système international d'assurance coopérative et mutuelle a gagné d'importantes parts de marché depuis la crise financière, un signe de la pertinence et de l'intérêt grandissants pour des structures financières alternatives. Dans cette stratégie, l'ICMIF prévoir d'intensifier ses efforts pour diffuser le message auprès de ceux qui ignorent, ou ne reconnaissent pas assez, cette réalité.

Coopérative internationale d'habitation

La Coopérative internationale d'habitation (anciennement ICA Housing) a désormais terminé le développement d'une application logicielle permettant l'automatisation du Test international de bonne gouvernance pour les coopératives d'habitation, lancé en 2013. Le secteur prépare actuellement une session de séminaire en vue du Sommet international des coopératives qui se tiendra à Québec en octobre 2014. Le thème de cette session sera tiré de l'un des éléments du Plan d'action pour une décennie des coopératives : Cadres législatifs pour les coopératives d'habitation : une perspective internationale.

La Coopérative internationale d'habitation a récemment lancé un nouveau site web : **www.housinginternational.coop**

La Coopérative internationale d'habitation développe aussi un projet pilote, né de l'interprétation du Plan d'action, s'appliquant aux coopératives canadiennes d'habitation. L'objectif est de concevoir une version internationale fondée sur les enseignements de cette expérience. La coopérative produit des supports promotionnels pour une sylviculture durable, conformément à ce qui avait été proposé par *ICA Housing* lors l'Assemblée générale de l'Alliance de 2011 à Cancun, et adopté par les délégués.

Coopératives des consommateurs à travers le monde (CCW)

Les coopératives de consommateurs à travers le monde (*Consumer Co-operatives Worldwide - CCW*) ont continué à développer leurs activités conformément à leur mission et aux intérêts de leurs membres. En 2013, CCW a publié quatre numéros de sa newsletter qui constitue une précieuse source d'informations concernant les évolutions dans les coopératives de consommateurs à travers le monde. Autre source privilégiée d'information en qui concerne les efforts déployés par les coopératives de consommateurs en termes de durabilité : l'édition 2013 du rapport *« Climate Change and Consumer Co-operatives: taking the challenge forward ».* Le CCW était chargé de l'organisation de la session « Sécurité alimentaire et Chaînes d'approvisionnement durables » lors de la Conférence mondiale de l'Alliance au Cap.
Un grand nombre de délégués, issus du secteur ou non, y ont participé. C'était également l'occasion de tenir la Réunion annuelle des membres du CCW, qui a élu un nouveau Président, ainsi que le Comité exécutif de l'organisation.

Organisation internationale des coopératives de pêche (ICFO)

L'Organisation internationale des coopératives de pêche (ICFO) est déterminée à promouvoir les valeurs et les principes coopératifs dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Les pêcheurs et les coopératives de pêche sont, partout dans le monde, confrontés aux mêmes problèmes : explosion des coûts opérationnels, due à la hausse du prix du pétrole, forte diminution des ressources halieutiques, pêche illégale, pollution maritime, etc. Ces nouveaux défis peuvent être relevés grâce à l'esprit coopératif. ICFO promeut l'échange d'expérience et de connaissances entre ses membres. Cela donne l'occasion aux pêcheurs membres

d'apprendre le rôle clé qu'ont joué les coopératives de pêche dans l'économie coréenne en les invitant en Corée. Cette année, IFCO prévoit de soutenir deux étudiants issus de pays en voie de développement afin qu'ils étudient en Corée.

Organisation internationale des coopératives de la santé (IHCO)

L'année 2013 fut une année d'intense labeur visant à sensibiliser les coopératives de la santé dans le monde, tant en promouvant la création de nouvelles organisations qu'en améliorant leur visibilité sur la base de nos principes et de nos réalités, et ce à travers le prisme des lignes directrices du Plan d'action pour une décennie des coopératives.

L'Organisation a mis sur pied des actions de promotion visant à promouvoir les organisations coopératives de la santé dans différents pays, notamment aux Philippines, au Mozambique, et aux Etats-Unis. Elles ont débouché sur la création de deux nouvelles organisations dans les deux derniers pays, grâce aux efforts menés sans relâche pour sensibiliser le public aux avantages et possibilités offerts par les coopératives.

Par ailleurs, IHCO a réussi à tisser des liens étroits avec des organisations renommées dans le monde académique et auprès des gouvernements, et à collaborer afin de promouvoir la faisabilité, les valeurs et le potentiel des coopératives de la santé, qui à ce jour aident plus de 300 millions de personnes dans le monde. IHCO a également organisé l'atelier « Les coopératives permettent l'accès aux services communautaires », qui s'est tenu au Cap dans le cadre de la Conférence mondiale et de l'Assemblée générale de l'Alliance. L'atelier a mis en exergue l'importance de coopérer avec d'autres secteurs et a abouti sur un plan de communication conclu en collaboration avec la CICOPA, afin promouvoir le rôle des coopératives dans le cadre de la décennie des coopératives.

Sans oublier de mentionner que l'IHCO a poursuivi son étroite collaboration avec l'Alliance dans tous les domaines, notamment la mise en œuvre de la nouvelle identité visuelle et de la marque, la participation active aux travaux du Groupe de liaison des organisations sectorielles, et la contribution à la planification et à l'organisation du Sommet de Québec en 2014, dont la santé sera l'un des thèmes phares.

Organisation internationale des coopératives agricoles (ICAO)

L'ICAO, qui représente les coopératives agricoles et rurales, a mis en avant la production alimentaire durable et la sécurité alimentaire. L'organisation s'est impliquée dans la préparation de l'Année internationale des Nations unies de l'Agriculture familiale (AIAF) de 2014, et a participé à des débats régionaux organisés par la FAO, l'agence des NU pour l'alimentation et l'agriculture.
Elle a souligné le rôle des coopératives agricoles contribuant à l'agriculture familiale et gardiennes de la sécurité alimentaire. À noter tout particulièrement, la reconnaissance par la FAO et le Fond international de développement des coopératives du rôle

d'intermédiaire joué par les coopératives agricoles entre les gouvernements des États membres et les organisations de familles d'agriculteurs ou de petits exploitants. Elles ont en effet facilité la communication et dès lors la création d'une législation favorisant leur développement. Outre ses activités dans le domaine de l'agriculture, ICAO a aidé à mettre sur pied l'atelier « Sécurité alimentaire et Chaînes d'approvisionnement durables », en collaboration avec le CCW et l'ICFO, à l'occasion de la Conférence mondiale et de l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale.

La CICOPA

Ayant constaté les évolutions substantielles rencontrées par les coopératives des services communautaires (santé, éducation, services sociaux, environnement, etc.), la CICOPA a présenté cette tendance à la Conférence mondiale et à l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale du Cap, conjointement avec l'IHCO. L'organisation a appuyé son propos de données et d'analyses relatives aux cinq piliers du Plan d'action : pour la participation, la multitude d'acteurs prenant part à ces coopératives ; pour l'identité, l'identité des personnes désavantagées et de leur coopérative ; pour la durabilité, la constitution de groupes coopératifs et de coopératives liées à l'environnement ; pour les capitaux, une série d'instruments financiers non bancaires existant dans notre réseau ; et pour les cadres législatifs, les avancées récentes dans les coopératives sociales au niveau national.

Dans la nouvelle législation européenne relative aux marchés publics adoptée en janvier 2014, la CICOPA a obtenu la reconnaissance d'appels d'offres réservés aux entreprises dont la mission est la réintégration professionnelle des personnes désavantagées et des régimes particuliers pour celles dont la mission est de fournir des services sociaux, missions qui correspondent toutes deux aux coopératives. En France, une loi sur la solidarité et l'économie sociale améliorant fortement les mécanismes législatif et financier, facilitant ainsi la restructuration des entreprises industrielles et de service en coopératives, a été rédigée et est actuellement en passe d'être adoptée par le Parlement. Au Canada, notre mouvement a choisi d'encourager les réserves indivisibles, un pas en avant unique en Amérique du nord (sauf pour Québec, où de telles réserves existent déjà).

La récente loi coréenne sur les coopératives d'ouvriers et les coopératives sociales a favorisé le développement sans précédent de telles coopératives, grâce, notamment, à la transformation d'associations et d'entreprises auparavant enregistrées sous la catégorie « entreprise sociale ».

En Amérique du sud, CICOPA et Mercosur consolident actuellement à Montevideo, les premières antennes régionale et sous régionale de la CICOPA hors Europe, coordonnant aussi le Secrétariat CICOPA Amériques. Ceci devrait servir d'exemple aux autres régions lorsqu'il y a suffisamment de masse pour le justifier, alors que de plus en plus de membres de l'Alliance manifestent un intérêt à devenir membre de la CICOPA.

Vu des Régions

Coopératives des Amériques (anciennement ACI Amériques)

En 2013, les Coopératives des Amériques ont endossé un rôle actif concernant le Plan d'action pour une décennie des coopératives, et a invité les membres de l'Alliance à analyser, débattre et comprendre le document lors de la XVIIIe Conférence régionale « Décennie des coopératives : Scénarii et perspectives », qui a eu lieu à Guarujá, à Sao Paulo, au Brésil du 6 au 11 octobre. Près de 1 000 personnes issues du continent ont participé à la Conférence, venus de plus de 20 pays différents. Nous avons pu analyser ensemble de Plan d'action et nous avons perçu l'enjeu majeur de ce plan pour le mouvement.

Par ailleurs, en préparation à l'Année internationale de l'Agriculture familiale de 2014, les Coopératives des Amériques ont convenu d'examiner la question du développement des coopératives agricoles en sur le plan stratégique, permettant de contribuer à la souveraineté et à la sécurité alimentaire. Le Conseil d'administration des Coopératives des Amériques s'est réuni en session ordinaire à Guanajuato, au Mexique, le 6 décembre 2013 et a fait part de sa volonté de participer aux événements liés à l'Année internationale de l'Agriculture familiale, en renforçant ses relations avec les représentants d'organisations d'exploitations familiales aux niveaux régional et national. Il a également exhorté les organisations coopératives des Amériques à collaborer activement avec les coopératives agricoles des Amériques afin d'élaborer un plan d'action pour l'Année internationale de l'Agriculture familiale.

Alliance coopérative internationale Asie & Pacifique

La première Conférence du registre coopératif Asie-Pacifique s'est tenue en novembre 2013, à Kuala Lumpur, en Malaisie et a été accueillie par le ministère des Coopératives, le gouvernement malaisien, et ANGKASA. La Conférence a recommandé aux gouvernements d'adopter une approche plus souple, plutôt que poursuivre la pratique privilégiée consistant à adopter des règlements standards. Il a également été recommandé de permettre aux organisations coopératives faîtières de jouer un rôle de facilitateur en offrant leurs conseils avisés lors de la préparation des règlements intérieurs et d'institutionnaliser ces rôles, ainsi que la formation d'un réseau parlementaire soutenant les efforts de registres et des régulateurs à établir des cadres légaux et politiques adaptés.

Les membres de la région Asie-Pacifique ont contribué généreusement à aider les coopératives des Philippines dévastées par le typhon Haiyan.

Alliance coopérative internationale Afrique

En 2013, la région Afrique a vu le Dr Sifa Chiyoge prendre les fonctions de Directeur régional au mois de mars. De plus, elle a accueilli la première Conférence mondiale et l'Assemblée générale de l'Alliance coopérative internationale sur le continent. Elles se sont tenues au Cap, en Afrique du Sud, en novembre 2013, et c'est l'Afrique qui comptait la délégation la plus importante. En outre, la première feuille de route continentale, la Stratégie africaine de développement coopératif pour 2013-2016, a été élaborée, adoptée et présentée lors de la Conférence des ministres africains et des délégués des pays membres, au lendemain de la Conférence mondiale. Cette stratégie repose sur les cinq piliers du Plan d'action pour une décennie des coopératives : participation, durabilité, identité, cadre législatif et capitaux. En conclusion, il convient de noter que le Fond de dotation africain compte aujourd'hui 318 038,65 USD. Les gouvernements africains restent les premiers contributeurs du Fond, à plus de 90%.

Coopératives Europe

L'année 2013 sera marquée comme celle qui a ouvert les portes aux coopératives européennes. En interne, une nouvelle structure de gouvernance a été mise en place, permettant une collaboration plus efficace et plus directe entre les membres. D'un point de vue externe, la Commission européenne s'est ouverte et a entamé un dialogue permanent avec les coopératives, avec le lancement de la Feuille de route coopérative européenne.

Parallèlement, *Co-operatives Europe* a davantage consolidé ses organes de travail : le groupe de travail sur l'énergie coopérative a élargi son réseau de partenaires et renforcé son expertise. La plate-forme de développement *Co-operatives Europe* s'améliore aussi et devient un partenaire fiable et influent dans l'élaboration des politiques de développement européennes.

Comités de l'Alliance

Comité Audit et Contrôle des risques

Présidente : **Mme Kathy Bardswick**

Comité Gouvernance

Président : **M. Petar Stefanov**

Comité Adhésion

Présidente : **Mme Anne Santamäki**

Comité Ressources humaines

Président : **M. Seah Kian Peng**

Groupe de travail sur les Normes de comptabilité internationale

Présidente : **Mme Monique Leroux**

Comité Principales

Président : **M. Jean-Louis Bancel**

Membres de l'Alliance

Consolider et augmenter les adhésions

Depuis le 31 décembre 2013, l'Alliance compte 271 membres, issus de 94 pays, dont 40 sont des Membres associés. L'Alliance a gagné 11 nouveaux membres et en a perdu dix en 2013. La plupart des défections sont dues au non-paiement des cotisations pendant deux années successives, ou plus.

L'Alliance continue à montrer des signes de croissance en termes d'adhésions suite à sa restructuration, affichant une hausse de 24% depuis 2008.

Principaux projets d'adhésion élaborés en 2013 :

> Développement d'un accès sécurisé en ligne à la base de données actualisée des Membres. Les Membres peuvent mettre à jour leurs propres données.

> Production d'une série de brèves offrant les informations importantes aux membres, y compris les contenus en ligne, le nom de domaine .coop, le plaidoyer, la participation aux différentes structures de l'Alliance, ainsi qu'un document à jour sur l'Assemblée générale.

Adhésions à l'Alliance entre 1994 et 2013

	Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Europe	International	TOTAL	Nouveaux Membres	Défections de Membres
1994	29	33	59	92	8	**221**	9	15
1995	28	33	58	89	7	**215**	10	7
1996	27	36	58	90	7	**218**	19	8
1997	24	50	59	89	7	**229**	22	14
1998	20	62	63	88	4	**237**	13	9
1999	21	69	60	87	4	**241**	18	17
2000	23	72	56	87	4	**242**	21	12
2001	28	76	54	89	4	**251**	4	22
2002	24	63	51	91	4	**233**	4	1
2003	24	65	51	92	4	**236**	10	7
2004	24	61	52	85	4	**226**	8	30
2005	22	62	54	77	1	**216**	10	9
2006	22	66	57	84	1	**230**	12	11
2007	19	68	57	79	1	**224**	9	3
2008	12	69	59	77	1	**218**	9	15
2009	18	74	63	78	2	**235**	30	11
2010	20	74	69	80	2	**245**	14	6
2011	23	82	76	82	3	**266**	29	8
2012	23	84	78	82	3	**270**	16	12
2013	24	87	79	77	4	**271**	12	11

Adhésion à l'Alliance depuis 1994

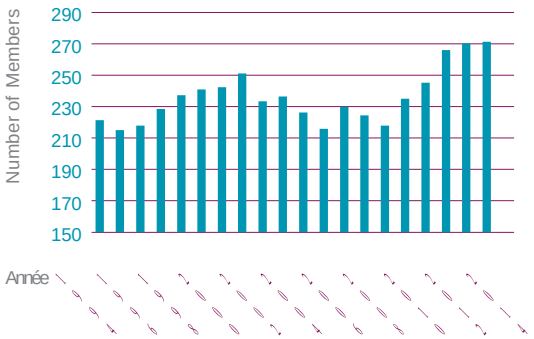

Adhésion à l'Alliance par région depuis 1994

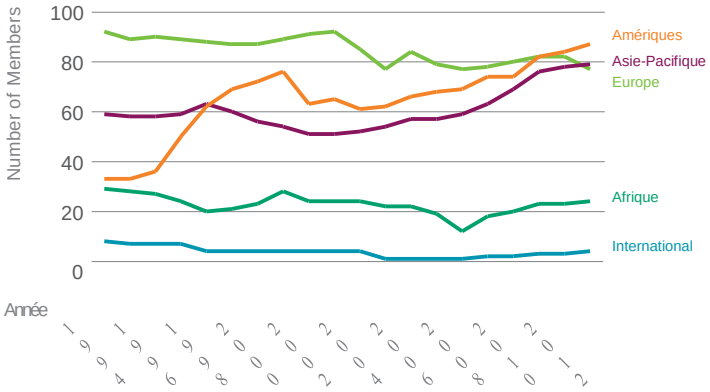

Secrétariat de l'Alliance

Directeur général
Charles Gould

Directeurs régionaux

Coopératives des Amériques :
Manuel Mariño

Alliance coopérative internationale Afrique :
Dr Chiyoge Sifa

Alliance coopérative internationale Asie & Pacifique :
Balasubramanian 'Balu' I yer

Coopératives Europe :
Klaus Niederländer

Directeur Politiques :
Rodrigo Gouveia

Directeur des Adhésions :
Gretchen Hacquard

Directeur des Communications :
Jan Schiettecatte

Responsable Stratégie :
Hanan El-Youssef

Conseiller agriculture :
Kang Seok-ju

Responsable Communications :
Emma Nolan

Administrateur Projet set évènements :
Antonina Guarrella

Responsable administratif :
Soizick Menais

Résultats Financiers 2013

ENTITÉ	REVENU / PERTE NET	EURO
Alliance - Genève	353 419 CHF	294 516
Alliance - Bruxelles	-372 062 CHF	-310 052
Coopératives Europe	7349 CHF	6124
Alliance DotCoop	71 647 GBP	86 199
REVENU NET		**76 787**

IBIDO

Phone + 41 22 322 2-1 H
Fax + -11 22 322 2-1 00
www.bdo.ch

BOO Ltd
Rte de Meyrin 123
Case postale 24
CH·1219 Geneve·Chatelalne

À l'attention du Conseil d'administration de l'Association

Alliance coopérative internationale

Genève

Rapport du contrôleur légal sur les états financiers de l'exercice 2013

(Exercice fiscal clos le 31.12. .2013)

16 mai 2014

12232/2'1506091 / 12-4

&DO Ltd, llmhNI rnmp ny undN w1.- law, intmporaled ift ZUiilJr, forms part Or the internatJcmal 800 Network Dl fncll'p ndent rrn•mher lir

rnJDO

- ..,

Fax +141 223222400
wwwbdo.ch

BOO Lld

Rte de Mcyrln 123
Case postale 24
CH-1.219 Gene\le-Chate\ine

Rapport du contrôleur légal
au Conseil d'administration de l'Association

Alliance coopérative internationale, Genève

En notre qualité de contrôleur légal, nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Alliance coopérative internationale, qui comprennent un bilan, l'état des recettes et dépenses, les variations des réserves et des soldes des fonds, ainsi que les notes pour l'année ayant pris fin le 31 décembre 2013.

Responsabilité du Conseil d'administration de l'Association

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation des états financiers, conformément à la législation suisse et aux statuts de l'association. Cette responsabilité inclut la conception, la mise en œuvre, et la tenue d'un système de contrôle interne pertinent relatif à la préparation des états financiers, afin qu'ils soient libres de toute anomalie significative, qu'elle résulte d'une fraude ou d'une erreur. Le Conseil d'administration est également responsable de la sélection et de l'application des principes comptables appropriés et de la présentation d'estimations comptables vraisemblables en la circonstance.

Responsabilité du contrôleur

Notre responsabilité est de fournir une opinion relative aux états financiers, sur la base de notre vérification. Nous avons mené nos vérifications conformément à la législation suisse et aux normes de vérification suisses. Ces normes requièrent que nous planifiions et procédions à la vérification de manière à pouvoir déterminer avec une assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

Une vérification comprend la mise en œuvre de procédures en vue d'obtenir des informations probantes relatives aux montants et des informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de la discrétion du contrôleur, qui se fonde entre autres sur l'appréciation des risques que des anomalies significatives affectent les états financiers, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur. Lors de l'appréciation des risques, le contrôleur prend en considération le système de contrôle interne appliqué à l'élaboration des états financiers de l'entité afin de définir les procédures de vérification appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion quant à l'efficacité de ce système. Une vérification comprend également l'appréciation de l'adéquation des politiques comptables appliquées et de la vraisemblance des estimations comptables effectuées, ainsi que l'évaluation de la présentation générale des états financiers. Nous estimons que les informations probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et adéquates pour étayer notre opinion ci-après.

Opinion

Nous estimons que les états financiers annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013 sont conformes à la législation suisse et aux statuts.

llOU tid. a 111111ted tom -any unoer Swiss law, fncorpomt•d lo unch, f6rrm pan of the ir.tematlonal BOO Hetwork of lndepend nt member lin11s.

IBIDO

Rapport sur les autres exigences légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (article 728 du Code d'Obligations (CO)) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et de la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne, défini pour l'élaboration des états financiers conformément aux instructions du Conseil d'administration de l'Association.

Nous recommandons d'approuver les états financiers qui vous sont soumis.

Genève, 16 mai 2014
IBIDO
Ltd

Nigel Le Masurier
Expert-réviseur
agréé

Roland Loup
Licensed Audit Expert
(Auditor in Charge)

[Note illisible]
États financiers (bilan, l'état des recettes et dépenses, les variations des réserves de soldes des fonds et notes)

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE, GENÈVE

BILAN

31 décembre 2013

	Notes	31.12.2013	31.12.2012
		CHF	CHF
Actifs			
Actifs circulants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	3'562'056	3'746'936
Montants à recevoir et avances		747'515	328'835
Versements		40'332	26'659
Total des actifs circulants		4'349'904	4'102'429
Actifs immobilisés			
Immobilisation corporelle		21'671	21'070
Cautions et garanties	4	15'579	15'667
Participations	5	8'905	9'403
Total des actifs immobilisés		46'155	46'140
Total actifs		4'396'058	4'148'570
Passifs, Fonds et Réserves			
Passifs			
Créances des organisations membres		451'849	541'272
Créanciers		189'129	151'603
Comptes de régularisation		532'763	692'371
Provisions	7	638'828	610'168
Dépenses de développement reportées		619'001	661'001
Dépenses de cotisations reportées		129'749	3'879
Total passifs		2'561'318	2'660'294
Fonds et réserves			
Excédent accumulé		1'481'321	1'331'659
Excédent net / (déficit) de l'exercice		353'419	156'617
Total fonds et réserves		1'834'740	1'488'276
Total passifs, fonds et réserves		4'396'058	4'148'570

Voir notes d'accompagnement.

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES

Exercice clos le 31 décembre 2013

	Notes	2013	2012
		CHF	CHF
Recettes			
Cotisations	8	2'720'401	2'813'162
Revenus des réunions		776'608	270'894
Contributions administratives		52'400	86'225
Couverture des frais		95'395	127'289
Revenus financiers		32'835	10'082
Gains de change		38'269	66'288
Contributions financières spéciales & dons	6	652'553	643'028
Autres revenus		78'324	42'568
Total des recettes		4'446'785	4'059'536
Dépenses			
Dépenses de personnel		-1'275'048	-1'138'137
Frais de déplacement		-307'141	-234'333
Frais liés aux locaux & dépenses générales de bureau		-208'392	-158'469
IT & télécommunications		-223'373	-146'043
Services externes		-1'012'338	-867'701
Dépenses liées aux réunions		-250'249	-478'480
Dépenses financières		-14'612	-10'954
Dépréciation & amortissement		-3'587	-13'491
Allocation de provision pour créances douteuses		15'947	-74'204
Gains (/pertes) de change		0	0
Autres dépenses	8	-814'574	-765'264
Total des dépenses		-4'093'366	-3'887'075
Surplus des opérations		353'419	172'461
Activité de développement			
Fonds de développement		944'307	1'052'011
Soutien aux projets		-944'307	-1'067'855
Résultat de l'activité de développement		0	-15'844
Surplus net / (déficit) pour l'exercice, avant allocation		353'419	156'617

Voir notes d'accompagnement

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

VARIATIONS DES RÉSERVES ET DES SOLDES DES FONDS (exprimées en CHF)

Exercice clos le 31 décembre 2013

	Excédent accumulé	Excédent net / (déficit) pour l'exercice	Total Fonds et Réserves
Soldes budgétaires au 1er janvier 2012	1'193'352	138'307	1'331'659
Extournement de l'excédent net de l'exercice précédent	138'307	{138'307)	
Distribution de réserve			
Excédent net de l'exercice		156'617	156'617
Différence cumulative de change			
Utilisation du fond spécial			
Soldes budgétaires au 31 décembre 2012	1'331'659	156'617	1'488'275
Bureau de Singapour fermé le 31 décembre 2012	(6'954)		(6'954)
Extournement de l'excédent net précédent	156'617	(156'617)	
Distribution de réserve		353'419	353'419
Bénéfice net pour l'exercice			
	1'481'321	353'419	1'834'740
Soldes budgétaires au 31 décembre 2013	----------	- ---------	

Voir notes d'accompagnement

ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

31 décembre 2013

Note 1 - Statut et objets

L'Alliance coopérative internationale (l' « ACI ») est une organisation non gouvernementale indépendante, qui réunit, représente et sert les coopératives à travers le monde. En 1946, l'ACI fut l'une des premières organisations non gouvernementales à se voir accorder le statut consultatif des Nations unies. Aujourd'hui, elle jouit du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations unies.

A la fin de l'année 2013, l'ACI se compose d'un siège central et de trois bureaux régionaux (branches).

Siège central	Route de Ferney 150 1211 Genève. Suisse
Bureaux régionaux :	
Asie et Pacifique	New Delhi, Inde
Afrique	Nairobi, Kenya
Amériques	San Jose. Costa Rica

Depuis le 1er janvier 2007, un Protocole d'accord signé est en vigueur et formalise la relation existant entre l'ACI et Cooperatives Europe ASBL, qui est devenu la région Europe de l'ACI. Conformément aux termes de l'accord, 75% des réserves attribuables à l'Europe ont été transférées à Cooperatives Europe ASBL, à hauteur de 183 847 CHF. Ces réserves transférées ne peuvent toutefois être utilisées qu'avec l'accord du Conseil d'administration de l'ACI. Un montant d'à peine 17 116 € a d'ailleurs été utilisé en 2007. Puisqu'elle dispose d'une personnalité juridique propre, les états financiers de Cooperatives Europe ASBL ne sont pas consolidés dans ceux de l'ACI.

L'ACI est organisée sous la forme d'une association, d'une personne morale régie par les articles 60-79 du Code civil suisse. L'ACI a les objets suivants :

(a) promouvoir le mouvement coopératif, basé sur l'entraide mutuelle et la démocratie ;

(b) promouvoir et protéger les valeurs et les principes coopératifs ;

(c) faciliter le développement de relations économiques et autres relations mutuellement bénéfiques entre ses organisations membres ;

(d) promouvoir le développement humain durable et le progrès économique et social des personnes, contribuant ainsi à la paix et à la sécurité internationales ;

(e) promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau décisionnel, ainsi que dans toutes les activités du mouvement coopératif.

ACI Belgique, une association internationale sans but lucratif de droit belge, a été créée en 2013. Son objet est de reprendre l'activité d'ACI Genève.

Depuis le 1er septembre 2013, le personnel principal et les dépenses opérationnelles ont été transférés à l'ACI Belgique. Dans le cas où l'ACI aurait pris en charge toutes les dépenses pour l'exercice 2013, il en résulterait une perte pour l'ACI.

Note 2 – Résumé des principales politiques comptables

Les principes comptables ont été appliqués de manière cohérente par l'ACI.

a. Convention comptable

Ces états financiers ont été élaborés conformément à la législation suisse.

b. Fonds de développement

Les fonds reçus des partenaires de développement de l'ACI sont reportés à des fins de comptabilité et d'écriture, en tant que soutien au développement différé, et sont intégrés aux recettes et dépenses des comptes de développement tout au long du projet concerné.

c. Conversion des monnaies étrangères

Les rapports comptables de l'ACI sont maintenus en Francs suisses (CHF). Toutes les transactions effectuées dans des devises étrangères sont converties en Francs suisses au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en autres devises restant à la date du bilan seront convertis au taux de change approprié en fin d'année. Les différences apparaissant dans la conversion de fin d'année sont reprises dans l'état des recettes et des dépenses.

Les actifs et les passifs des bureaux régionaux sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. L'état des recettes et des dépenses des bureaux régionaux sera converti aux taux de change moyen pondéré pour l'année. Les différences de change survenant lors de la conversion en fin d'année, sont prélevées directement dans l'état des recettes et des dépenses.

d. Comptabilisation des revenus

Les revenus financiers sont comptabilisés sur une base progressive, en fonction des revenus provenant des cotisations des membres prévus pour l'exercice. Une dépréciation de 100% a été élaborée sur la base des cotisants débiteurs de l'exercice précédent ou plus, et une provision de 50% a été créée sur les cotisants débiteurs pour l'exercice en cours.

D'autres revenus, incluant les revenus provenant des publications ou de services sont comptabilisés lorsque les publications sont livrées et que les services sont prestés. Toutes les dépenses sont considérées sur une base progressive.

Les fonds reçus, sous forme de don, dans un but spécifique ne sont pas comptabilisés comme des revenus tant que ces ressources n'ont pas été déboursées pour le but spécifié. En attendant, ils sont comptabilisés comme appui au développement différé.

e. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par l'ACI sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition et dépréciées linéairement sur la durée de vie estimée de l'actif, comme suit :

Matériel et mobilier de bureau	3 à 4 ans
Véhicules motorisés	3 ans

Les immobilisations corporelles acquises par des fonds donnés dans le cadre de projets spécifiques sont amortis totalement dans l'année suivant leur acquisition. Le coût de cet amortissement est inclus dans l'appui aux projets de développement.

f. Actifs immatériels

Les actifs immatériels sont déclarés à leur valeur d'acquisition et amortis linéairement sur la période pendant laquelle on estime qu'un bénéfice peut en être dégagé, comme suit :

Logiciel	3 à 4 ans

Les actifs immatériels acquis par des fonds donnés dans le cadre de projets spécifiques sont amortis totalement l'année suivant leur acquisition. Le coût de l'amortissement est pris en compte dans l'appui aux projets de développement.

f. Plans retraite

Certains agents et employés de l'ACI sont couverts par plusieurs fonds de pension séparés contributifs, ou l'équivalent dans les bureaux régionaux. Les contributions sont calculées sur la base des règlementations relatives aux fonds de pension concernés et des lois locales. Les contributions de pension de l'ACI, pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se sont élevées à 151 528 CHF (par rapport à 174 253 CHF en 2012), et sont portées aux dépenses à échéance.

g. Impôt sur le revenu

En Suisse, l'ACI dispose du statut d'associations, organisée sous la forme d'une personne morale régie par les Articles 60-79 du Code civil suisse, et dès lors, n'est pas sujette à l'impôt suisse sur les revenus.

Conformément aux termes de l'accord conclu entre l'ACI et le gouvernement du Kenya, le bureau régional africain est exempté de l'imposition. En raison de ses activités non lucratives en Inde et au Costa Rica, l'ACI n'est pas non plus sujette à l'imposition dans ces pays.

h. Installations et services offerts

Les installations et services fournis par les membres ou des tiers pouvant faire l'objet d'une estimation précise sont comptabilisés comme des revenus, alors que ceux qui ne peuvent faire l'objet d'une estimation précise ne sont pas mentionnés dans les états financiers.

Note 3 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en la caisse, les comptes bancaires actuels et les dépôts à court-terme. L'ACI considère la caisse et tous les investissements à court-terme ayant une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois comme des équivalents de trésorerie.

Les encaisses affectées se rapportent aux gratifications/pensions reçues et aux fonds gérés par l'ACI au nom des organisations sectorielles et des comités thématique.

Note 3 : Trésorerie et équivalents de trésorerie	31.12.2013	31.12.2012
	CHF	CHF
Caisse et soldes des comptes	2 537 547	2 885 437
Encaisse affectée	840 130	793 737
Dépôts à court-terme	184 380	67 762
	3 562 056	3 746 936

Note 4 - Dépôts et garanties

Les dépôts et garanties représentent les dépôts locatifs effectués pour satisfaire aux engagements relatifs au bail des locaux, aux services de coursiers et au logement de certains employés.

Note 5 - Participations

Au cours de l'année 2009, l'ACI a pris des parts et a investi l'équivalent de 10 000 USD via son bureau régional des Amériques, dans l'Université Fundepros Alma Mater au Costa Rica, propriété du Consorcio Grupo Empresarial Cooperative de Servicios Educativos R.L. (GECSE R.L.). L'ACI détient un siège au Conseil d'administration de GECSE R.L.

Le 1er août 2012, l'ACI a acquis toutes les actions restantes de Midcounties Co-Operative Domains Limited, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, qui fournit l'infrastructure technique et la base de données des propriétaires pour le domaine internet de premier niveau .coop. Lors de l'acquisition, la société a été rebaptisée ICA Support Services. L'activité financière de cette société n'est pas consolidée dans les états financiers de l'ACI. La valeur d'acquisitions des actions est présentée à 1,50 CHF dans le bilan de l'ACI.

Le 1er août 2012 également, l'ACI a établi une nouvelle société à responsabilité limitée constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles. Domains.coop, dont l'ACI est l'unique actionnaire. Le 1er août 2012, Domains.coop a fait l'acquisition du registraire de The Midcounties Co- operative Limited relatif au nom de domaine .coop, en tant qu'entreprise en activité. L'activité financière de cette société n'est pas consolidée dans les états financiers de l'ACI. La valeur d'acquisition de l'affaire est présentée à 1,50 CHF dans le bilan de l'ACI.

Note 6 – Contributions financières spéciales et dons

Certains membres de l'ACI ont apporté des contributions financières volontaires en plus de leur cotisation. Ces contributions ne sont pas remboursables et sont classées comme « contributions financières spéciales et dons » dans l'état des recettes et des dépenses.

Note 7 - Provisions

	31.12.2012	Apports	Utilisation	31.12.2013
	CHF	CHF	CHF	CHF
Fond de dotation africain	191 433	91 685		283 118
Fond catastrophes	337 499		(97 065)	240 434
Fond tourisme responsable & social	70 897	489		71 386
AIC-Année Internationale des Coopératives				
Autres provisions	10 339	33 551		43 890
	610 168	125 725	(97 065)	638 828

L'ACI a mobilisé ses membres et partenaires afin de fournir un secours humanitaire et des aides à la reconstruction aux coopérateurs d'Haïti, suite au tremblement de terre dévastateur qui a eu lieu le 12 janvier 2010 et une fois encore, suite au tremblement de terre et au tsunami qui ont touché le Japon le 11 mars 2011. Au total, 240 434 CHF ont été levés dans le Fond pour les catastrophes au 31 décembre 2013 (337 499 CHF en 2012).

Le Fond de dotation africain a été créé dans le but de fournir et de garantir une plus grande autonomie et durabilité financière du bureau régional africain de l'ACI. Depuis 2010, 283 118 CHF ont été récoltés pour le Fond.

En 2010, l'ACI a établi un fond soutenant les activités liées à l'Année internationale des Coopératives 2012 des Nations unies. En 2011, 310 506 CHF avaient été récoltés dans le Fond (1 875 CHF en 2010). Un montant de 187 980 CHF a été dépensé en 2011. En 2012, les 124401 CHF restants ont été alloués à ce Projet. La somme additionnelle de 330 415 CHF a été recueillie et dépensée en 2012 dans ce but. En 2013, le fond pour l'AIC n'a pas levé de nouveaux dons.

Note 8- Cotisation des membres et allocation aux Organisations sectorielles

La nouvelle formule de cotisation en vigueur depuis le 1er janvier 2009 est mondiale et englobe tous les types de membres. Un montant de 314 593 CHF (264 893 CHF) des cotisations a été alloué aux organisations sectorielles pour compenser les perturbations qu'ont connues les cotisations sectorielles précédentes. Par conséquent, les anciens membres « sectoriels » de l'ACI sont désormais traités comme des membres ordinaires.

L'ACI redistribue une partie des cotisations reçues de ses membres européens à Cooperatives Europe ASBL, qui joue le rôle de région européenne pour l'ACI. Cette redistribution (448 886 CHF) est comptabilisée dans « Autres dépenses ».

Note 9 - Engagements

Au 31 décembre 2013, l'ACI n'avait pas d'obligations relatives à des contrats de locations.

Note 10 – Analyse de risques et système de contrôle interne

L'Association a procédé à une évaluation de risques, sous la direction et la responsabilité du Conseil d'administration de l'Association.
La Direction de l'Association a vérifié en 2011 que l'évaluation des risques et du système de contrôle interne associé restait valable pour 2011.

Le 21 juin 2012, le Comité Audit et Risques a validé le système de contrôle interne en place. Le 25 mars 2013, le Comité a renouvelé sa validation de l'adéquation de l'analyse de risques et du système de contrôle interne.

Note 11 - Événements postérieurs à la clôture

L'ACI Genève sera dissoute en 2014, conformément à son règlement adopté le 1er janvier 2009 (Art. 16).

International Co-operative Alliance

Les entreprises coopératives bâtissent un monde meilleur

Siège mondial:
Alliance Coopérative Internationale – AISBL
Avenue Milcamps 105
1030 Bruxelles
Belgique
TVA: BE 535 539 869
T: +32.2.743.10.30
F: +32.2.743.10.39
ica@ica.coop
www.ica.coop

Bureaux régionaux :
Afrique
Nairobi – Kenya
www.icaafrica.coop
Amériques
San José – Costa Rica
www.aciamericas.coop
Asie & Pacifique
New Delhi – Inde
www.icaroap.coop
Europe
Bruxelles – Belgique
www.coopseurope.coop

Organisations
Sectorielles:
Agriculture (ICAO)
www.icao.org
Banques (ICBA)
www.icba.coop
Consommateurs (CCW)
www.ccw.coop
Pêcheries (ICFO)
www.icfo.coop
Santé (IHCO)
www.ihco.coop
Habitation
www.icahousing.coop
Assurance (ICMIF)
www.icmif.org
Industrie et Services (CICOPA)
www.cicopa.coop